

Société d'assurance-dépôts du Canada—Loi

Des voix: Non.

M. Gauthier: Pas la motion n° 3.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion n° 3 doit être mise aux voix séparément, mais le vote qui vient d'avoir lieu peut s'appliquer aux motions n° 2 et 5, si la Chambre est d'accord, en ajoutant le nom du député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston).

M. Johnston: Monsieur le Président, comme vous avez pu le constater, j'ai manqué le premier vote, mais j'aimerais que mon nom soit inscrit pour les autres.

Le président suppléant (M. Paproski): C'est ce que je viens de faire. Le vote suivant porte sur la motion n° 2. M. Riis propose:

Motion n° 2.

Qu'on modifie le projet de loi C-86, à l'article 1, en retranchant les lignes 23 à 28, page 1, et en les remplaçant par ce qui suit:

«membre aux terme de cet alinéa

a) si elle est employée à quelque titre que ce soit dans la fonction publique du Canada ou occupe un poste ou une charge pour lesquels un salaire ou une autre rémunération sont payables sur les fonds publics; et

b) si elle ne se conforme pas à ce qui suit:

(i) dans les soixante jours de la nomination et une fois par an ensuite, elle doit présenter au président un rapport confidentiel écrit indiquant tous les intérêts directs et indirects qu'elle détient dans toute institution membre;

(ii) en tant qu'administrateur, elle est tenue de se défaire de tout intérêt direct ou indirect dans une détention d'actions qui excède dix pour cent des actions en circulation de toute catégorie d'actions d'une institution membre ou lorsque le président estime que la détention d'actions constitue un intérêt important dans l'institution membre;

(iii) à la condition que le président le demande, elle doit se défaire des actions qui ont été données en gage à une institution de prêt à titre de garantie accessoire de prêts à elle consentis, et elle doit s'en défaire en vendant les actions dans une transaction à distance ou en les plaçant dans une fiducie.»

(La motion de M. Riis, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 261)

POUR

Députés

Althouse
Angus
Axworthy
Benjamin
Blaikie
Boudria
Broadbent
Copp
Deans
Fulton
Gagliano
Gauthier

Gray
(Windsor-Ouest)
Guilbault
(Saint-Jacques)
Jewett
Johnston
(Saint-Henri-West-
mount)
Langdon
Malépart
McCurdy

McDonald
(Broadview-
Greenwood)
Nicholson
(Trinity)
Nystrom
Orlikow
Ouellet
Penner
Waddell
Young—27.

CONTRE

Députés

Blackburn
(Jonquière)
Bourgault

Brightwell
Browes
Cadieux

Chartrand
Comeau
Cook

Députés

Cooper
Cossitt
Côté
(Lac-Saint-Jean)
Crofton
Daubney
de Cotret
Dick
Domm
Ellis
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gagnon
Gass
Gormley
Gottselig
Gray
(Bonaventure-Îles-de-
la-Madeleine)
Guilbault
(Drummond)
Gustafson

Halliday
Hamilton
Hawkes
Hnatyshyn
Hockin
Horner
Howie
Hudon
Jardine
Jourdenais
Kempling
Kindy
Lewis
Mantha
Marin
Masse
Mayer
McCain
McDermid
McKnight
Merrithew
Nickerson
Nielsen
Oberle
Pennock
Peterson

Pietz
Plourde
Porter
Ravis
Redway
Reid
Reimer
St. Germain
Scott
(Hamilton-Wentworth)
Scowen
Thacker
Towers
Tremblay
(Québec-Est)
Tremblay
(Lotbinière)
Valcourt
Vankoughnet
Vincent
Warner
Wilson
(Swift Current-
Maple Creek)
Winegard
Wise
Witer—78.

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion n° 3. M^{me} McDougall propose:

Motion n° 3.

Qu'on modifie le projet de loi C-86, à l'article 1, en retranchant les lignes 23 à 28, page 1, et en les remplaçant par ce qui suit: «membre aux termes de cet alinéa, si:

a) elle est employée à quelque titre que ce soit dans la fonction publique du Canada ou occupe un poste ou une charge pour lesquels un salaire ou une autre rémunération sont payables sur les fonds publics;

b) elle est sénateur ou député du Parlement du Canada ou membre d'une législature provinciale;

c) elle est administrateur, fonctionnaire ou employé d'une institution fédérale ou provinciale.»

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les oui l'emportent. Dois-je m'abstenir de faire retentir la sonnerie?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

Le vote suivant porte sur la motion n° 5. M. de Jong propose: Motion n° 5.

Qu'on modifie le projet de loi C-86, à l'article 1, en retranchant les lignes 1 à 7, page 2.